

L'Administration communale de Jette constitue
une réserve de recrutement (sans engagement immédiat) de
Contrôleurs de stationnement réglementé (h/f)

Contrats de remplacement



L'administration communale de Jette se donne pour mission de créer un environnement accueillant centré sur la qualité de vie des citoyens.

Pour ce faire, elle s'engage notamment à assurer les services administratifs et garantir un cadre de vie sécurisant où il fait bon vivre.

La cellule **Contrôle du stationnement réglementé** fait partie du service Juridique. Elle est chargée de vérifier l'application et de faire respecter les zones de stationnement réglementées.

Poste

Réserve de recrutement (sans engagement immédiat) de Contrôleurs de stationnement réglementé (h/f)

Mission du poste

Vérifier que les conducteurs respectent les règles en vigueur dans les zones de stationnement réglementé.

Tâches principales

- Vérification du respect des règles en vigueur dans les zones bleues et les zones payantes (disque, ticket horodateur, ...) par les conducteurs.
- Constat des infractions en apposant un avis de paiement sur le pare-brise du véhicule du contrevenant
- Déplacement quotidien, pendant plusieurs heures, dans les rues, par tout temps, y compris certains samedis
- Encodage et traitement et classement des données recueillies
- Gestion des réactions des automobilistes mécontents
- Débriefing des échanges de terrain difficiles avec le manager de service
- Préparation de son matériel et de son uniforme pour aller sur le terrain
- Signalisation des machines en panne à l'administration
- Information des usagers : tarifs, types de monnaie utilisées pour les horodateur, clarifications diverses.
- Reporting de l'information de terrain relatives aux remarques des citoyens, des commerçants, ...
- Echange d'information avec les agents de prévention.

Conditions d'accès

- Diplôme exigé : Certificat d'Enseignement Secondaire Inférieur (**C.E.S.I.**) ou attestation de réussite du 2^{ème} cycle (**4^{ème} année**) des **études secondaires**
- Disposer du **brevet linguistique Selor**, écrit (article 8) et oral (article 10) ou être disposé à le réussir
- Être domicilié dans **l'une des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale**
- Avoir un **extrait de casier judiciaire vierge**

Profil recherché

Compétences recherchées :

Connaissances

- **Bonne maîtrise** orale du **français** et du **néerlandais**
- Code de la route, en le stationnement réglementé
- Base légale permettant aux communes d'établir des redevances/taxes de stationnements applicables aux véhicules à moteur
- Attributions respectives du Conseil communal, du Collège des Bourgmestre et Échevins, et du Bourgmestre (art. 117 à 135 de la nouvelle loi communale)

Compétences techniques

- Bonne capacité d'expression orale

Compétences comportementales

- S'affirmer
- Gérer ses émotions
- Coopérer
- S'auto-développer
- Prendre du recul
- Trouver des solutions
- Structurer son travail

Procédure de sélection

La sélection consiste en 2 entretiens oraux, et le cas échéant un test de personnalité.

La commune de Jette promeut l'égalité des chances. Les qualités humaines sont déterminantes quel que soit le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, l'origine ou le handicap.

Comment postuler ?

Envoyez votre candidature à l'adresse jobs@jette.irisnet.be ou par fax (02 422 31 95), en **mentionnant** clairement **l'intitulé du poste** : « **Réserve de recrutement - Contrôleurs de stationnement réglementé** » (référence **216361**) dans l'objet, avec tous* les documents suivants :

- **CV**
- **copie du diplôme**
- le cas échéant, **copie du brevet linguistique Selor** (écrit et oral)

* Les candidatures incomplètes (n'incluant pas tous les documents requis) ne seront pas prises en considération.

Retrouvez également nos offres d'emploi sur [page LinkedIn](#).